

Séance du mardi 12 décembre 2017

Président : Bernard GEVREY

Présents : M. FAIVRE Laurent, M. BRIOTET Alexis, M. BERGERET Jean-Marc, M. TEMPLE-BOYER Christophe, M. BENEDETTI Laurent, M. GEVREY Simon, Mme COUTURIER Isabelle, M. SALIGNON Jean-Paul, M. PATIN Laurent

Absent (s) excusé (s) :

-M. TASSIN Xavier

-Mme MARLOT Rebecca

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2017.

Mme COUTURIER Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Décision modificative budgétaire :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la modification budgétaire suivante afin de financer en investissement l'achat d'un progiciel « Cyan » de Cosoluce, (logiciel état civil et Pacs)

2051 (20) : Concessions et droits similaires+ 1000 €

6064 (011) Fournitures administratives- 1000 €

021 (021) Virement de la section de fonctionnement 1000 €

023 (023) Virement à la section d'Investissement 1000 €

Qualité de l'air intérieur dans les ERP (groupement de commandes)

Les décrets 2015-1000 du 17/08/2015 et 2015-1926 du 30/12/2015 issus du Grenelle de l'Environnement imposent aux collectivités la mise en œuvre d'une démarche de prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant des enfants de moins de six ans, les écoles maternelles et primaires avant le 01/01/2018 ; Cette mesure comprend une évaluation des moyens d'aération et de ventilation et une campagne de mesures des polluants. Afin de permettre des économies d'échelle pour le contrôle nécessaire et de mutualiser la procédure de passation du marché y afférent, il est préconisé de mettre en place un groupement de commandes intercommunal entre la Ville de GENLIS coordinateur et la commune de VARANGES qui a été sollicitée et souhaite être associée à cette démarche.

Le Conseil Municipal :

- Considérant qu'afin de faciliter la gestion de la prestation pour le contrôle de la qualité de l'air dans les écoles, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Ville de Genlis et la commune de VARANGES souhaitent passer un groupement de commandes ;
- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu la délibération n° 2017-82 du Conseil Municipal de Genlis en date du 22/11/2017 ;
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes élaborée par la Ville de Genlis ;
- Considérant l'intérêt pour la commune de VARANGES d'adhérer à ce groupement ;
- Considérant la nécessité d'associer un élu des communes et du syndicat-membre autre que Genlis aux délibérations de la commission MAPA de la Ville de GENLIS, dans le cadre du choix du prestataire qui sera retenu pour la mission ;
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes intercommunal, constitué dans le cadre de la passation d'un marché pour le contrôle de la qualité de l'air et créé par la Ville de GENLIS par délibération du 22/11/2017.
- DIT que la Ville de GENLIS sera le coordonnateur du groupement.
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- AUTORISE Monsieur le Maire de VARANGES à procéder aux dépenses et à exécuter le marché pour le compte de la commune de VARANGES et signer toute pièce administrative et comptable y afférent, étant précisé qu'après notification au candidat retenu, l'exécution administrative et comptable restera du ressort de chaque adhérent.
- DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice 2018.
- PRECISE que les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis à parts égales entre les collectivités concernées.
- DECIDE qu'un élu de chaque commune-membre hors GENLIS siègera avec avis consultatif à la commission MAPA de Genlis.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Carte communale :

Le Maire présente plusieurs propositions et informe le Conseil municipal qu'il reste dans l'attente d'autres devis.

Délégués Syndicat des Eaux (SINOTIV'EAU) :

En complément de la délibération du 14 novembre 2017 désignant 2 délégués titulaires (M. Bernard GEVREY et M. Alexis BRIOTET) pour représenter la commune de Varanges au sein du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Ouche Norge Tille et Vouge (SINOTIV'EAU), le Conseil municipal doit désigner 2

délégués suppléants (article 7 des statuts en vigueur du syndicat).

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité désigne comme membres suppléants :

- M. Jean-Marc BERGERET
- M. Simon GEVREY

Fiscalité 2018 :

Le Maire rappelle le taux communal des trois taxes pour l'année 2016 :

- 13.01 % pour la taxe d'habitation
- 11.40 % pour la taxe foncière bâti
- 19.87 % pour la taxe foncière non bâti

Ces taux sont inchangés depuis 2003. Aussi, pour compenser en partie la baisse des dotations de l'Etat, le Maire envisage d'augmenter légèrement les taux en 2018. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Les taux définitifs seront votés en 2018.

Location salle des fêtes et lavoir :

Suite aux nombreuses demandes d'administrés et extérieurs pour la location salle des fêtes et lavoir (fêtes de Noël et nouvel An), après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de suspendre la location de ces deux salles chaque année pour cette période.

Affaires et questions diverses :

- Chemins doux : Le Maire fait part de la mise en place de chemins doux par la Communauté de communes de la Plaine dijonnaise sur le territoire de Varanges
- Spectacle des écoles : samedi 16 décembre, salle des fêtes
- 23 décembre : distribution des colis de Noël, rendez-vous à 9h 45 en mairie pour les conseillers
- Salle des fêtes : les travaux d'accessibilité seront réalisés prochainement
- Téléthon 2017 : le Maire remercie tous les généreux donateurs qui ont permis de récolter la somme de 620 € lors de la soirée théâtre du samedi 25 novembre. Cette somme sera reversée à l'AFM Téléthon.
- Permanence électorale : samedi 30 décembre de 10h à 12h pour les dernières inscriptions
- Rappel vœux du Maire : vendredi 12 janvier 2018, à 19h, salle des fêtes de Varanges, inscriptions jusqu'au 5 janvier 2018 en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures